

## Procédure d'examen des plaintes

### AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

Personnel concerné  
Direction d'établissement  
Direction de services

Recherche de solutions

### AU NIVEAU DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Responsable de l'examen  
des plaintes du centre de  
service scolaire

Décision transmise au  
plaignant et à la  
personne ou à  
l'instance faisant l'objet  
de la plainte

Protecteur de l'élève

Avis transmis au  
plaignant, à la  
personne ou à  
l'instance faisant l'objet  
de la plainte

Avis transmis au  
conseil d'administration

Décision transmise au  
plaignant, au  
responsable de  
l'examen de la plainte  
du centre de services  
scolaire, à la personne  
ou à l'instance faisant  
l'objet de la plainte

Tiré à part du document de gestion n° 100,217 « Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du centre de services scolaire ».

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Abitibi

Québec



*Responsable de l'examen des plaintes*



500, rue Principale  
La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2237  
Télécopieur : 819 333-3112  
Courriel : [fortier.manon@cssla.gouv.qc.ca](mailto:fortier.manon@cssla.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.csdl.qc.ca](http://www.csdl.qc.ca)

**Me Manon Fortier**  
Secrétaire générale  
Services du secrétariat général  
et des communications

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Abitibi

Québec



*Protecteur de l'élève*



500, rue Principale  
La Sarre (Ouébec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2250  
Télécopieur : 819 333-3112  
Courriel : [protecteur@csdla.qc.ca](mailto:protecteur@csdla.qc.ca)  
Site Internet : [www.csdl.qc.ca](http://www.csdl.qc.ca)

**René Forgues**  
Protecteur de l'élève